

UTILISATION SÉCURITAIRE DES PESTICIDES

Les risques

Chaque année au Québec, plus de 2500 cas d'intoxication par pesticides sont rapportés au Centre anti-poison du Québec. Même si près de 50 % d'entre eux mettent en cause des enfants, la plupart des intoxications pourraient être évitées par de la prévention et par un minimum de surveillance.

Les intoxications peuvent se produire par l'absorption cutanée, digestive et respiratoire.

Cutanée : absorption par la peau exposée aux pesticides.

Digestive : absorption accidentelle par la bouche d'un pesticide ou d'aliments contaminés.

Respiratoire : absorption par la respiration des vapeurs de pesticides ou de la pulvérisation.

Comment éviter les intoxications

Lisez attentivement les étiquettes des produits avant de les utiliser pour connaître le mode d'emploi et les mesures de sécurité à observer. Utilisez les produits les moins toxiques pour résoudre vos problèmes. Des mesures de sécurité minimales sont nécessaires lors de la préparation de la bouillie, lors de la pulvérisation et lors de l'entreposage. Certaines mesures doivent être prises en cas d'empoisonnement.

Préparation de la bouillie

C'est pendant cette opération qu'il y a le plus de risques puisque vous travaillez avec le produit concentré.

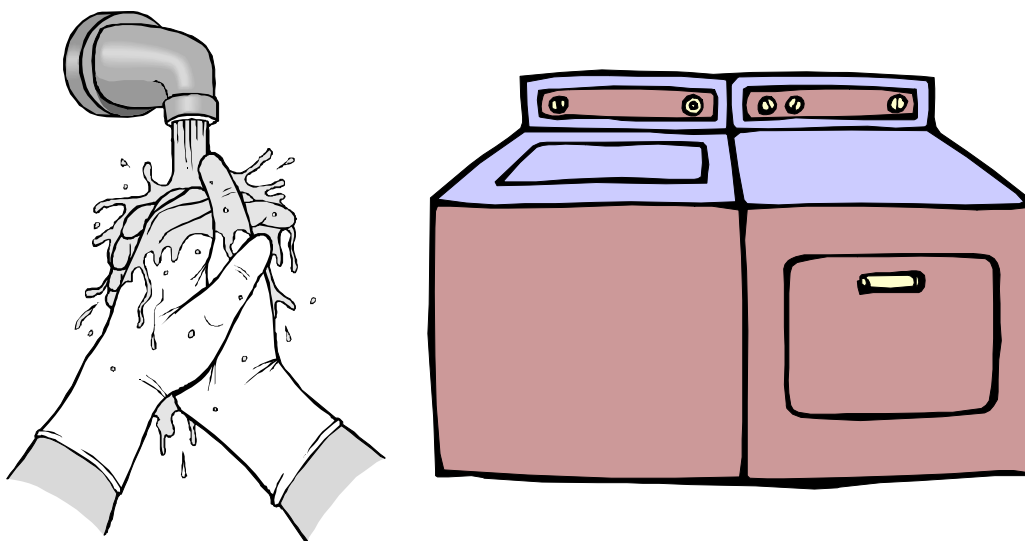
- Faites au préalable les calculs nécessaires pour utiliser la bonne dose.
- Portez des gants et des vêtements imperméables.
- Portez un masque protecteur ou un respirateur muni de cartouches **approuvées** si l'étiquette le recommande. Consultez également le Guide «Les pesticides en milieu agricole : bon sens et bonnes pratiques» publié par le ministère de l'Environnement et de la Faune (<http://www.mef.gouv.qc.ca>), pour connaître le type de cartouches approprié .



- Utilisez des récipients et des instruments de mesures appropriés (tasse à mesurer, balance, etc.); par la suite rincez les récipients trois fois en rejetant l'eau de rinçage dans le pulvérisateur.
- Éloignez les personnes qui ne portent pas d'équipement de protection et les animaux domestiques.
- À moins d'indication contraire, ajoutez le pesticide à la fin du remplissage du pulvérisateur.

Pulvérisation

- Portez les vêtements de protection requis.
- Ne travaillez jamais pieds nus et les membres découverts.
- Faites les pulvérisations par temps calme, le matin ou le soir.
- Évitez de contaminer les personnes à proximité et les zones sensibles telles que plans d'eau, potagers, etc.
- Observez les règles élémentaires d'hygiène. Lavez-vous le plus tôt possible après avoir utilisé des pesticides. Si possible, prenez une douche et lavez vos cheveux. Nettoyez séparément les vêtements contaminés des autres vêtements de tous les jours.



Entreposage

- Gardez tous les pesticides loin de la vue et hors de la portée des enfants et des animaux.
- Gardez-les dans un local spécial ou une armoire sous clé ou fermée à l'aide d'un loquet de sécurité.
- Conservez **toujours** ces produits dans leur contenant original avec leur étiquette.
- Choisissez, de préférence, les produits offrant des contenants pourvus de bouchon de sécurité.
- N'entrez jamais des pesticides avec de la nourriture ou des boissons.



En cas d'empoisonnement

1. Trouvez le contenant et surtout l'étiquette du produit en cause. Téléphonnez **immédiatement** au **CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC (CAPQ)**. De partout au Québec, sans frais, composez :

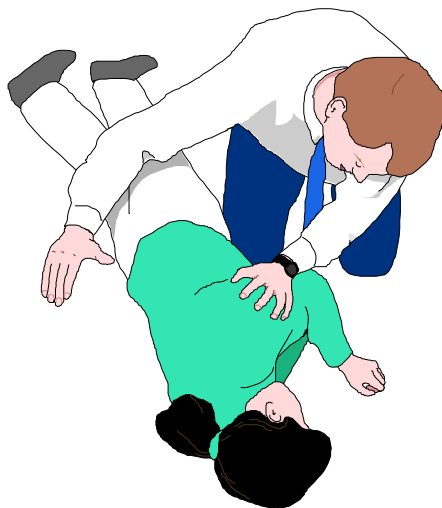
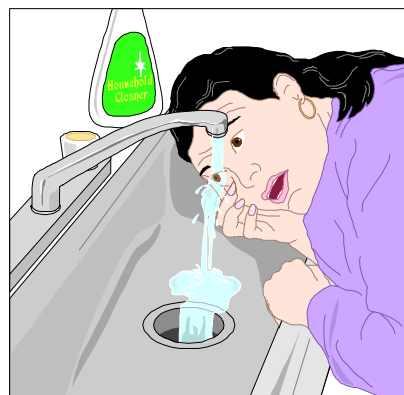


1-800-463-5060

Même si l'intoxication vous paraît sans gravité, mieux vaut téléphoner. Vous éviterez ainsi le risque d'une intoxication grave.



2. Ne faites pas vomir la personne intoxiquée si elle est somnolente, inconsciente, si elle convulse ou si elle a absorbé un pesticide dilué dans un liquide autre que de l'eau, à moins d'avis contraire du CAPQ.
3. Dans les autres cas, et sur les conseils du Centre anti-poison du Québec ou d'un médecin, utilisez le «**sirop d'ipeca**» ou le **charbon activé** (un adsorbant) disponible en pharmacie sans ordonnance.
4. **Le lait n'est pas un antidote.**
5. Si le produit toxique a contaminé la peau ou les yeux, lavez abondamment à l'eau tiède seulement.
6. Si l'intoxication survient par inhalation, retirez la personne du lieu contaminé et donnez-lui de l'oxygène si possible.
7. Si vous devez transporter la personne intoxiquée à l'hôpital, laissez-la couchée sur le côté.



Ce document a été préparé par Bruno Maltais de la Direction des services technologiques du MAPAQ en collaboration avec Guy Sanfaçon du Centre anti-poison du Québec.

Direction des services technologiques, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 643-8632 - Télécopieur : (418) 646-0832

© **Reproduction interdite sans l'autorisation du Réseau d'avertissements phytosanitaires.**